

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-795

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction des affaires juridiques	N° 2017-795

**Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre Bordeaux Métropole et Domofrance et
Avenir Deconstruction - Décision - Autorisation de signature**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a entrepris, en janvier 2016, la démolition d'un immeuble lui appartenant situé 71/73 rue Delbos à Bordeaux. Ces travaux de démolition ont été confiés à l'entreprise Avenir Deconstruction par marché public.

Le 17 janvier 2016, lors des travaux de démolition, un mur en pierre situé en limite de propriété s'est effondré, occasionnant des dommages à l'immeuble voisin propriété de Domofrance, composé d'un bâtiment de cinq étages et de 42 logements à usage locatif.

Les dommages ont été évalués par expert aux sommes suivantes :

1. 6 993 € TTC au titre des mesures conservatoires,
2. 105 219,31 € TTC au titre des travaux réparatoires,
3. 12 514,52 € TTC au titre des préjudices immatériels (pertes locatives),

soit un total de 124 726,83 € TTC.

Les parties se sont rapprochées en vue de parvenir à une issue transactionnelle, avec le concours de leurs assureurs respectifs.

L'entreprise Avenir Deconstruction, en charge des travaux de démolition, a accepté de prendre en charge les dommages à hauteur de 85%, soit 106 017,80 € TTC.

Bordeaux Métropole, intégralement garantie par son assureur "responsabilité civile", est appelé, en sa double qualité de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre des travaux, à prendre en charge 15% du préjudice, soit la somme de 18 709,02 € TTC.

La compagnie d'assurance Allianz remboursera à Bordeaux Métropole l'intégralité des sommes acquittées en exécution du projet de protocole transactionnel joint à la présente,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

VU le protocole d'accord transactionnel entre Bordeaux Métropole, la S.A. Domofrance et Avenir Deconstruction,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le protocole d'accord transactionnel vise à mettre un terme définitif au litige opposant les parties signataires quant aux désordres ayant atteint l'immeuble propriété de Domofrance situé rue Delbos à Bordeaux, à l'occasion de la réalisation de travaux de démolition sur la parcelle voisine, sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT QU'au regard des dispositions du protocole Bordeaux Métropole consent à prendre en charge une partie du montant des dommages, à hauteur de 15% soit 18 709,02 € TTC, sommes dont elle sera intégralement garantie par son assureur Responsabilité Civile,

DECIDE

Article 1 : Approuve les termes du protocole d'accord transactionnel joint, à conclure entre Bordeaux Métropole, la S.A. Domofrance, Avenir Deconstruction et autorise Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement des sommes prévues au protocole précité sont inscrites au budget principal chapitre 011, nature 6227, fonction 0200 GAA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 JANVIER 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON